

SENSIBILISATION AUX MILIEUX FRAGILES



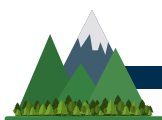
Cordon Tourisme - info@cordon.fr - 04.50.58.01.57

CORDON

LE BALCON DU MONT-BLANC



D'après le PLU de la commune de Cordon réalisé en 2018 voici les mesures d'inventaire de protection et de gestion



NATURA 2000 :

La commune dispose d'un site Natura 2000 identifié au titre de la directive **"Oiseaux"** et de la directive **"Habitats"**. Il s'étend de la crête principale des Aravis jusqu'à la crête des Bénés.

ZNIEFF DE TYPES 1 ET/OU 2

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont des inventaires scientifiques cartographiés des richesses écologiques, faunistiques et floristiques du territoire national. L'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même une protection réglementaire. Cependant la présence d'une ZNIEFF est révélatrice d'un intérêt biologique, et constitue un indice à prendre en compte au regard des différentes dispositions sur la protection des milieux naturels.

Des ZNIEFF de type 1

(qui concernent des secteurs de superficie limitée qui se caractérisent par la présence d'espèces rares ou menacées) sont recensées sur le territoire communal : Chaîne des Aravis, Ensemble de zones humides de Combloux et Demi Quartier.

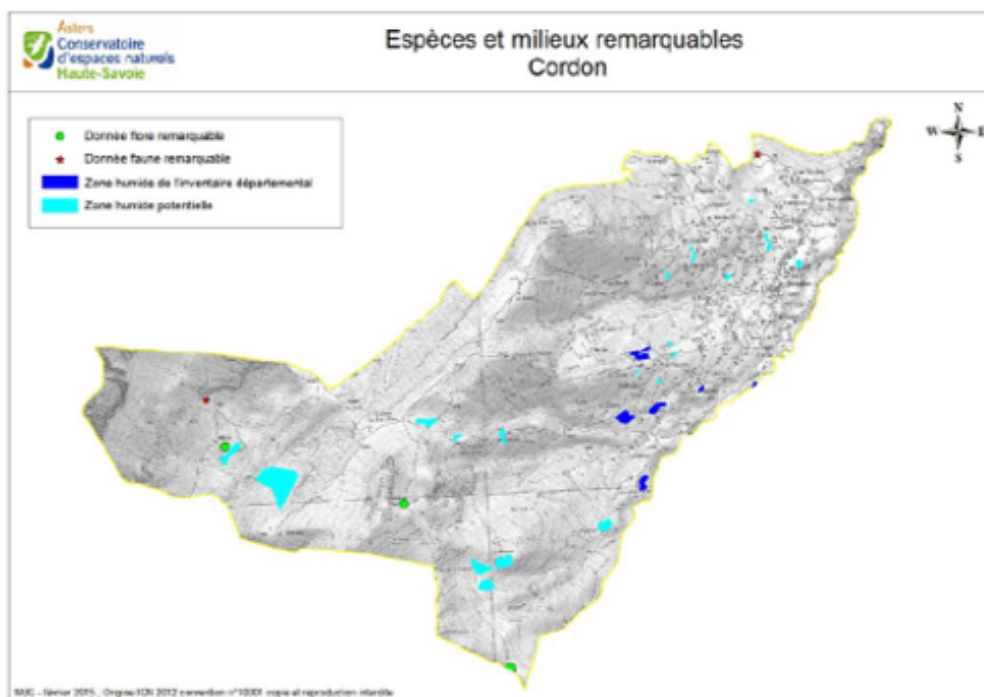
Des ZNIEFF de type 2

(ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type 1, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés) : Chaîne des Aravis, ensemble de zones humides des environs de Combloux et Mégève.

Inventaire des zones humides

Les secteurs répertoriés dans l'inventaire départemental des zones humides présentent un intérêt hydraulique ou naturaliste. Beaucoup de secteurs présentent des potentialités à confirmer ; n'étant pas menacés par l'urbanisation ils n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques. Véritables zones tampons, elles contribuent à réguler l'hydrologie et assurent une meilleure distribution de la ressource en eau. Ce sont les entrées principales des eaux souterraines, de ce fait elles participent au renouvellement des nappes phréatiques. Les zones humides jouent également un rôle important d'autoépuration des eaux superficielles. Leurs écosystèmes ont un pouvoir épurateur qui permet de réduire de façon importante l'excès de nitrate présent dans l'eau. Sites naturels de stockage de l'eau, les zones humides permettent aussi de maîtriser les crues et de retenir les sédiments.

Ce sont également des secteurs de grande richesse écologique au regard de leur composition faunistique et floristique.





Valorisation des espaces forestiers

Le massif forestier de Cordon est composé de forêts privées et de forêts communales dont la superficie recouvre 173 ha gérés par l'ONF (régime forestier).

La forêt communale est entièrement boisée, répartie entre les étages montagnard et subalpin.

Fonction sociale (paysage, accueil, ...)

Les espaces forestiers occupent des versants bien visibles. La forêt connaît une fréquentation assez forte du fait de la présence d'un parcours de découverte de la forêt. En vision interne, elle présente de très belles vues sur la chaîne du Mont Blanc.

Protection contre les aléas

Un certain nombre d'aléas naturels sont présents sur les espaces forestiers. Il s'agit des avalanches, des glissements de terrain, du ravinement, de l'érosion torrentielle, des terrains hydromorphes et des chutes de pierres. Toutefois ces aléas ne menacent aucune habitation, ni aucune activité permanente à l'aval de la forêt.

En conséquence, la forêt joue un rôle limité de protection vis à vis des aléas. Par contre, ces aléas affectent les peuplements forestiers.

Production

La qualité des épicéas est bonne. Par contre, la forêt communale est caractérisée par un déficit de surface régénérée.

Zones nodales ou réservoirs de biodiversité

Secteurs dans lesquels la biodiversité est la plus riche et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie.

Le territoire inhabité de la commune qui correspond aux 3/4 de la superficie communale.

CROISSE BAULET et plus globalement le massif des Aravis (site Natura 2000 et ZNIEFF de type 1 et 2). Réservoir de biodiversité identifié par le SRCE : les Settets.

Zones relais ou espaces de nature ordinaire à préserver (espaces perméables)

Entre 1250 mètres et 1600 mètres : La couverture végétale est constituée de forêts, prairies d'alpage, pierriers. Entre 800 et 1250 mètres d'altitude : moyennes altitudes qui supportent les espaces ouverts dédiés aux pratiques agricoles et massifs forestiers. Cet étage est profondément marqué par deux lignes de ravins boisés qui séparent Cordon de Combloux et de Sallanches et divisent le territoire communal en 2 espaces. Espace limitrophe de Sallanches entre 540 et 800 mètres d'altitude : petites vires accrochées sur la moraine latérale Ouest de la vallée glaciaire de l'Arve propices aux vergers et quelques pâtures.

Les obstacles aux connexions

A une échelle plus fine, la fédération des chasseurs note des collisions entre la grande faune chassable et la circulation automobile au Nord de la commune (RD113).